# public

omaine

## •

## Rédacteur responsable: Laurent Bonnard

Hebdomadaire romand

Dix-neuvième année

Nº 618 17 décembre 1981

J. A. 1000 Lausanne 1

Le numéro: 1 franc Abonnement

pour une année: 52 francs

Administration, rédaction: 1002 Lausanne, case 2612 1003 Lausanne, Saint-Pierre 1 Tél. 021 / 22 69 10 CCP 10-155 27

Imprimerie des Arts et Métiers SA

Ont collaboré à ce numéro: Rudolf Berner François Brutsch André Gavillet Yvette Jaggi Charles-F. Pochon Victor Ruffy

Points de vue: J. Cornuz Martial Leiter

618

## Taux hypothécaires: dernière donne

La Banque Cantonale de Zurich a décidé d'une nouvelle hausse du taux hypothécaire de 5½ à 6%. Elle agit, en ouvreur, pour l'ensemble des banques régionales qui, au gré des conventions de place, vont suivre, pour le 1er mars.

De telles décisions, par leurs répercussions sur les loyers et les prix agricoles, représentent un énorme transfert de revenus (½% correspond à une charge accrue de 750 millions).

La Banque Nationale Suisse a laissé faire dans la volonté de calmer l'inflation.

Et pourtant, à l'aube de 1982, deux facteurs économiques retiennent l'attention:

- les perspectives sont médiocres; cumul d'une récession américaine (échec de la politique Reagan) et d'une récession européenne;
- la faiblesse américaine a entraîné un reflux de capitaux sur la Suisse; ils peuvent espérer (sous réserve de l'évolution de la situation internationale) un bénéfice lié à la revalorisation du franc.

Il y a quelques années, les grandes banques commerciales prenaient la tête d'une baisse du taux hypothécaire. Désormais elles sont en retrait de ce marché, l'épargne déposée chez elles s'orientant vers d'autres horizons. Le 6% (excessif au vu de l'épargne globale suisse — voir DP 615 et 616 — et du ralentissement économique) risque dès lors d'être abusivement durable.

Fascinant d'observer combien de tels prélèvements ne sont pas combattus à la source, le combat salariés-paysans ne se jouant qu'en seconde ligne, celle de la défense du pouvoir d'achat.

## INFLATION ET CONSTITUTION

## Surveillance des prix 1972-1982

Depuis août dernier, les prix montent en Suisse au rythme de plus de sept pour cent par rapport à 1980. Certes, la progression semble, ces trois derniers mois, de moins en moins forte: +7,5% en septembre, +7,3% en octobre, +7% en novembre, malgré les loyers et grâce aux produits pétroliers.

Quand même, en 1972, on avait institué un régime de surveillance des prix pour moins que cela. Cette fois, on discute: l'initiative populaire déposée en juin 1979 a donné l'occasion au Conseil fédéral de présenter un contre-projet, très faible comme il se doit (cf. DP 588). Le «Message» y relatif devait

être examiné en procédure d'urgence par les deux Chambres au cours de la session de décembre; les commissions n'ayant pas fait diligence, les débats parlementaires sont reportés à fin janvier pour le Conseil national, et à plus tard pour le Conseil des Etats — sans parler des éventuelles divergences. Au mieux, le peuple et les cantons se prononceront dans le deuxième semestre de 1982, quand, de l'avis des prévisionnistes, l'inflation aura été jugulée — selon certains au-delà même de la mesure souhaitable.

Pour l'heure, on fait officiellement état d'une certaine satisfaction, du côté de l'OFIAMT comme de la Banque Nationale. Le radical Jean-Pierre Bonny, directeur du principal office du Département de l'économie publique et adjoint de fait du

SUITE ET FIN AU VERSO

## SUITE DE LA PAGE 1

## Surveillance des prix 1972-1982

conseiller fédéral Fritz Honegger, se dit grandement confiant pour l'année à venir en matière de prix, sauf «mauvaise surprise» sur les marchés des changes; et de rendre hommage à la contribution de la Banque Nationale dans la lutte contre l'inflation.

Ce n'est certes pas faire trop d'honneur à la BNS, mais bien souligner cruellement les limites de son pouvoir. Voyez sa politique monétaire, plutôt mal récompensée.

#### **OBJECTIFS ATTEINTS**

Depuis 1975 (et sauf pour 1979), la BNS, d'entente avec le Conseil fédéral, a publié régulièrement d'avance un objectif de croissance de la masse monétaire pour l'année suivante, pour que l'économie connaisse ses intentions. De fait, et sauf en 1978/79 où la lutte contre la surappréciation du franc suisse reçut naturellement la priorité, les objectifs annuels fixés ont été plus ou moins largement atteints; très largement même pour 1980 et 1981: non seulement le taux-plafond de +4% n'a pas été crevé, mais la «base monétaire», qui comprend le numéraire en circulation et les avoirs en comptes de virements, n'a pratiquement pas augmenté au cours des deux dernières années. Quant à la masse monétaire au sens strict, qui comprend le numéraire et les dépôts à vue auprès des banques et en comptes de chèques postaux, elle a carrément diminué tout au long depuis décembre 1980.

Tandis que la BNS voyait ainsi triompher sa très stricte politique de la masse monétaire — la plus orthodoxe sans doute en Occident - l'inflation se poursuivait au rythme record que l'on sait. Conclusion: il n'y a pas de lien mécanique entre la masse monétaire et l'évolution conjoncturelle; à court terme du moins, le dosage de la première ne garantit pas la maîtrise de la seconde.

Tout le monde le savait d'ailleurs: dans une économie aussi petite et de surcroît «ouverte» que la nôtre, le gouvernement échappe aux gouvernants.

Que peut faire la BNS quand, alléchés par les taux d'intérêts astronomiques servis sur les marchés monétaires étrangers, les avoirs s'en vont par milliards se placer à terme au Luxembourg, à New York ou «au large» (off-shore)? Laisser les taux monter à l'intérieur pour retenir l'argent et espérer qu'il se placera en Suisse?

Faut pas rêver. Même le Conseil fédéral, même par la voix convaincante de Willy Ritschard, ne parvient pas à imposer un modeste taux de 5 % d'intérêt anticipé sur les placements fiduciaires.

Alors, inutile de biaiser. Dès lors que l'évolution conjoncturelle ne dépend pas du seul approvisionnement du pays en monnaie, il faut bien se donner d'autres moyens de lutter le cas échéant contre l'inflation. Outre les trois domaines classiques d'intervention prévus par l'article conjoncturel (monnaie et crédit, finances publiques, affaires économiques extérieures), la surveillance des prix s'impose.

#### CONJONCTURE ET STRUCTURES

Pour cela bien sûr, il faut une base constitutionnelle, sur laquelle les avis divergent: l'initiative lancée par les organisations de consommatrices prévoit d'attaquer le problème au niveau des structures, par une surveillance des prix permanente mais sectorielle, tandis que le contre-projet du Conseil fédéral s'en tient à l'exercice de pompier, avec M. Prix pour capitaine, et pour la durée de l'incendie inflationniste.

Cette conception d'une surveillance des prix strictement conjoncturelle a évidemment l'avantage de permettre à ses propres auteurs de la dénoncer comme une pauvre mesure agissant au mieux sur les symptômes. Sans oser changer de modèle pour la «formule structurelle», en faveur de laquelle le parti socialiste vient d'opter, en estimant à juste titre qu'une politique économique et conjoncturelle efficace vaut bien une telle dérogation au principe de la liberté du commerce et de l'industrie.

## **COURRIER**

## Manque d'épargne

Dans DP 615 et 616, vous allez, répétant ce que nos banquiers racontent: il y aurait en Suisse un phénomène nouveau, qui serait une «absence d'épargne».

Vous corrigez le tir en démontrant que ce n'est pas une «absence», mais une épargne évoluant sous une autre forme (prédominance de l'épargne «sociale»: assurances, deuxième pilier).

Nous, on veut bien. Mais nous aimerions tout de

même signaler, en passant, que cette soi-disant «absence» n'est pas vérifiée partout.

Prenons les comptes publiés par l'une des grandes banques Raiffeisen vaudoises (Société coopérative de crédit mutuel d'une paroisse): le bilan de cette institution accuse sous «épargne» pour l'année 1970 un montant de Fr. 4 600 000.-. Le même poste pour l'année 1980 passe à Fr. 16 200 000.—. L'évolution est d'une régularité frappante: ce poste du bilan subit une augmentation annuelle régulière qui se situe entre 10 et 20%.

Bien sûr, il est fort possible que la situation soit un peu différente dans les grandes banques commerciales et cantonales du pays. Cela proviendrait peut-être du fait qu'il y a épargne et épargne!

R

n

p

fi

il

E

E

le

e To s'é

co mo tre stu

tée nei

jus

Prenons le cas du Suisse moyen Fritz Köbi. Il dispose de Fr. 100 000.-, somme résultant d'une iuteuse affaire immobilière. Ces dernières années. il laissait cet argent (non déclaré à l'impôt) sur un compte dit d'«épargne», afin de pouvoir en disposer dans des délais pas trop longs pour un éventuel nouvel achat de terrain dans un but spéculatif. L'ennui, pour Fritz, c'est que les intérêts à 4% de ce compte d'épargne étaient amputés chaque année d'un impôt anticipé de 35 %! Ayant passé à sa banque, Fritz Köbi, qui lit les journaux pour savoir ce que pense, dit et fait le Reagan qu'il admire, demande au banquier de lui placer la somme, à court terme, en Amérique, à 16% (c'est là ce qu'on appelle les «avoirs fiduciaires» des banques, pour lesquels Willy Ritschard n'a pas pu obtenir le ridicule petit impôt de 5% calculé sur les intérêts). Vous pigez?

L'ancien placement en compte d'épargne, à la mode de papa: Fr. 100 000. — à 4% donne un rendement de Fr. 4000. - dont il faut déduire l'impôt anticipé de 35%; reste Fr. 2600.—. Le nouveau placement, à courts termes répétés, via les avoirs fiduciaires, rapporte par année Fr. 16 000.—, dont il n'y a aucun impôt à déduire!

Et voilà, Madame, pourquoi votre fille est malade! Et voilà aussi pourquoi les banques font les difficiles pour les prêts hypothécaires destinés à la construction de logements: les placements outre-mer sont beaucoup plus juteux.

## BANQUE RAIFFEISEN À YVONAND: DIX ANS D'ÉPARGNE

	9	Epargne	Prêts hypothécaires
31.12.	1970	4 621 330.38	4 672 335.60
	1971	5 090 559.28	5 263 921.50
	1972	5 652 551.58	5 734 735.90
	1973	6 886 294.33	6 176 240.—
	1974	7 993 671.96	6 725 170.—
	1975	9 024 091.53	7 788 425.—
	1976	10 111 965.83	8 528 910.—
	1977	11 376 959.48	10 138 940.—
	1978	12 548 839.23	12 310 795.—
	1979	14 657 096.92	13 145 105.—
	1980	16 218 666.52	15 699 971.—

Les chiffres (extraits des bilans annuels de la caisse en question) ci-dessus prouvent:

- 1. Que le peuple suisse non spéculateur n'a pas ralenti son effort d'épargnant.
- 2. Qu'une banque qui ne s'amuse pas à spéculer à court terme avec les taux d'usure en vigueur dans certains pays peut encore assurer largement ses prêts sur hypothèque au moyen des versements des épargnants.

Cela dit, rappelons tout de même que nous n'avons pas inventé les chiffres à partir desquels nous Les faits avons risqué un diagnostic qui n'est de loin pas et l'intoxe celui des «banquiers»: ces chiffres sont ceux de la comptabilité nationale que tout un chacun peut consulter, sinon décrypter.

Et nous maintenons notre conclusion, dûment étayée: «La hausse est l'effet de l'assèchement du marché par l'exportation des capitaux flottants à la recherche internationale du meilleur placement. Les ménages, eux, ne consomment pas plus et

LES MÉNAGES PAIERONT

n'épargnent pas moins (tenir compte du changement de nature de l'«épargne»), mais c'est tout de même eux qui paieront, en milliards, les bénéfices réalisés par les détenteurs de capitaux qui ont pu et su passer la frontière et se placer.» Voilà qui n'est pas éloigné de la conclusion de notre correspondant!

Pour le reste, cette lettre nous confirme que la clientèle des banques Raiffeisen est peut-être celle qui est la plus insensible à la tentation du placement juteux et international. Intéressant et digne d'être pris en compte!

Encore quelques précisions. Au long des calculs que nous n'avons pas voulu infliger à nos lecteurs, nous nous sommes rendus rapidement compte que les cercles qui se lancent dans les placements à terme, dans les opérations fiduciaires, sont de plus en plus larges: il y a là un effet d'entraînement qui n'est pas prêt de se tasser et qui aura encore des répercussions sur le marché intérieur de l'argent puisque la très grande partie de ces placements se fait à l'étranger.

#### TROIS ANS DE FUITES

Quelques points de repère? Examinons le poste: capitaux fiduciaires en provenance de Suisse. Les «ménages» (individus) y sont pour beaucoup: 1972 millions en 1978, 4087 millions en 1979 et 7710 millions en 1980. Caisses de pension: 24 millions en 1978, 128 millions en 1979 et 833 millions en 1980! Caisses maladie et sociétés d'assurances: 45 millions en 1978, 98 en 1979 et 314 en 1980. Secteur privé, établissements non financiers, soit les entreprises: 2080 millions en 1978, 3080 en 1979 et 4672 millions en 1980. Et la progression est aussi sensible, quoiqu'à une autre échelle, dans le secteur public, CFF, PTT, hôpitaux, etc.: 7 millions en 1978, 5 en 1979 et 16 en 1980. Au total, de 1978 à 1980, on passe d'un peu plus de 7000 millions à 17 505 millions. Et voilà aussi où la chatte a mal au pied. (Réd.)

RÉPONSE

Tout d'abord, merci à notre correspondant de s'être penché sur cette matière ingrate que sont les comptabilités bancaires! L'exercice est délicat, mais il est indispensable: l'intoxe règne en maîtresse au chapitre de l'épargne helvétique et on est stupéfait de voir avec quelle facilité sont accréditées les semi-vérités, quand ce ne sont pas tout bonnement des mensonges, présentées à l'opinion pour justifier la hausse des taux d'intérêt.

**DP 618** 

RADIO ROMANDE

# Couleur trois: on rit jaune

Douze «oui» (y compris le président valaisan Pellegrini), et huit abstentions (non compris les deux Jurassiens, déjà partis): glorieux vote du Comité directeur de la Société romande de radiotélévision, acquis vers 16 h. 30 (et non en fin de matinée comme escompté par les responsables de la radio), vendredi dernier 11 décembre.

En faveur de quoi donc, cet enthousiasme collectif? Pour le programme transitoire RSR 3, alias «couleur trois» — pour le distinguer de «radio une» et de «formule deux».

Or donc ce troisième programme de radio va venir, après la (tardive) bénédiction du Conseil fédéral, attendue pour janvier prochain. La chose sera diffusée 24 heures par jour, sur ondes ultra-courtes exclusivement, et coûtera 1,56 million de francs par an, dont 700 000 pour les programmateurs, 555 000 pour les autres personnels et 315 000 pour l'exploitation (sans compter les 250 000 francs d'investissements pour la première année). Une chose bon marché donc, grâce à l'engagement de collaborateurs hors convention collective de travail, exclusivement par contrat de droit privé (joie des syndicats).

### ARC-EN-CIEL SONORE

Grâce aussi à la pauvreté des programmes prévus. Il y aura six tranches horaires de quatre heures, désignées chacune par une couleur (jaune pour le 5 à 9 du matin, vert jusqu'à 13 heures, etc.), avec 90% du temps d'émission consacré à la musique, d'un genre choisi en fonction du public présumé de chaque tranche horaire. Ce qui donne par exemple pour la «couleur jaune»: «Réveil pétillant, ensoleillé, rapide (Charles Trénet, Louis Armstrong,

Vivaldi, Julien Clerc, les Beatles, etc.).» Ou encore, pour la «zone bleue» de 21 heures à 01 heure du matin: «Teinte plus douce (que la tranche rouge qui précède, Ndlr), avec incursions dans la musique noire, le jazz, les grands interprètes (Rubinstein, J. Gitlis, etc.), la chanson française de qualité (Jacques Brel, Michel Jonasz, etc.) et le «Middle of the Road» (Grace Jones, Sammy Davis, etc.).» Impatience des publics cibles...

#### INFORMATION, PEAU DE CHAGRIN

On comprend encore mieux l'enthousiasme du Comité directeur de la SRTR quand on voit ce qui est prévu en matière d'information: quatre «flashes» par jour, les mêmes que sur «formule deux» (à 9, 13, 17 et 21 heures), plus cinq flashes «spéciaux» par nuit, toutes les heures dès une heure du matin. Pour le reste, les auditeurs se brancheront sur «radio une», qui devrait réduire sensiblement le nombre de ses flashes horaires dès le 1<sup>er</sup> avril prochain (plus rien entre 9 et 12 h. 30 ou entre 13 h. 30 et 18 h. par exemple!), ou sur «formule deux», qui maintiendra «grosso modo» son «offre d'information» (joie des journalistes, au vu du projet de nouvelle grille pour le printemps prochain).

Mais on n'improvise pas qu'à La Sallaz. A Berne aussi, à la Direction générale soi-même, on bricole. Pas (encore) sur les programmes, mais en matière de finances. D'ici que la hausse des taxes de réception produise ses effets en 1983, la SSR prévoit un déficit de 80 millions, dont 11 reportés de l'exercice 1981 et 69 budgétisés pour 1982. La couverture de ce déficit se fera par prélèvement d'une trentaine de millions sur le fonds de construction et, pour les 50 millions restants, par emprunts bancaires. Ce qui permet d'inscrire les intérêts de la dette à contracter au nombre des charges supplémentaires justifiant l'augmentation des taxes... (joie dans les foyers).

Et, pour exciter les esprits que tant d'initiatives n'auraient pas encore excités, citons le projet baptisé «Adminus», sorte de chasse aux sorcières administratives mises en place à la faveur des réorganisations sans fin de ces dernières années; ou encore le plafonnement des emplois fixes, rendu pour la première fois absolu pour le budget 1982, qui sera aussi l'année de la plus forte augmentation d'heures de diffusion radio depuis la création de la radio. Décidément, à la SSR, on fait dans le temporaire, en se souvenant qu'il n'y a que le provisoire qui dure.

1985

# Déchets radio-actifs: la Cedra amuse la galerie

Kaiseraugst: l'émotion suscitée par l'octroi de l'autorisation générale de la part du Conseil fédéral retombe aussi rapidement qu'elle avait enflé à la fin du mois d'octobre. Et reprennent les manœuvres en coulisses, sur la toile de fond du patient travail d'«information» des producteurs d'électricité diffusant sans désemparer brochures, services de presse, documentations diverses à

l'appui de la cause nucléaire. Pro ou anti: disparité impressionnante des moyens mis en œuvre pour «travailler» l'opinion publique.

Quelques jours après la prise de position du Conseil fédéral, le Parti socialiste suisse avait publié une «lettre ouverte» aux sept Sages qui rappelait heureusement quelques-unes des questions essentielles soulevées par la construction éventuelle d'une centrale nucléaire de plus dans notre pays. Le PSS mettait en particulier l'accent sur le problème des déchets radio-actifs qui reste, jusqu'à nouvel avis, un des problèmes-clefs en la matière; et il le faisait en des termes qui méritent d'être rappelés ici, nous citons:

La loi atomique de 1978 prescrit à l'article 3 (al. 2), que «l'autorisation d'exploiter ces installations ne sera accordée que lorsqu'il existera un projet garantissant l'élimination sûre et à long terme ainsi que l'entreposage définitif des déchets radio-actifs produits...». La Société coopérative nationale pour l'entreposage des déchets radio-actifs, la CEDRA elle-même déclarait dans son bulletin de septembre 1981 que, une fois qu'elle aurait fait connaître l'emplacement possible d'un entrepôt définitif pour les déchets hautement radio-actifs (ce qu'elle devrait faire avant 1985 dans le cadre de la soi-disante «preuve pour la gestion des déchets radio-actifs»), elle devrait jusqu'en 2000 choisir l'emplacement définitif. La «preuve pour la gestion des déchets radio-actifs» n'est donc qu'un premier pas d'un programme de recherche plus vaste, et il n'est nullement dit que l'endroit d'entreposage définitif doit être identique avec l'endroit modèle de «l'exercice dans la caisse à sable 1985». Cela signifie en d'autres termes que l'entreposage définitif ne sera assuré ni aujourd'hui ni en 1985, mais au plus tôt dans l'an 2000. L'autorisation générale pour Kaiseraugst se base donc, en ce qui concerne la gestion des déchets radio-actifs — pour employer les mêmes termes que la CEDRA — sur un «exercice dans la caisse à sable».

## DES DÉSIRS POUR LA RÉALITÉ

Ce mois-ci, dans son bulletin «Cedra actualité» (décembre 1981), la Cedra tente de répondre au PSS avec l'impartialité qui la caractérise. Suivons le raisonnement de ces spécialistes, de qui peut dépendre en définitive tout l'avenir des centrales nucléaires en Suisse.

D'abord, la profession de foi: «En réalité, la Cedra a encore toujours l'intention de respecter le délai de 1985 fixé par le conseiller fédéral W. Ritschard». Voilà qui est bel et bon...

Mais... car il y a bien sûr un mais: «Cela ne présuppose toutefois pas que le site définitif destiné au dépôt de stockage final pour les déchets de haute activité devra déjà être fixé en 1985.» Devant l'impossibilité de mener sa tâche à bien dans les délais prescrits par la loi, la Cedra découpe sa mission en rondelles: pour 1985, quelques propositions pour l'entreposage temporaire de déchets, mais de toute évidence pas les plus radio-actifs. Bref, de quoi amuser la galerie en attendant que le fait accompli de la production de déchets par les centrales existantes soit assez impressionnant! Ensuite, on aurait le temps d'aviser en attendant le stockage final qui devrait être organisé dans les deux premières décennies du XXIe siècle. La Cedra prend ses désirs pour des réalités.

#### PROJETS DANS LE VIDE

Et écoutez sa démonstration finale. Elle vaut son pesant de contradictions. Nous citons encore: «(...) C'est le 19 avril 1978 que le Conseil national avait décidé qu'il ne fallait pas de «projet définitif» pour la preuve de l'élimination exigée par la loi; tant le Conseil des Etats que le peuple ont étayé (sic) cette position. Ainsi que l'a récemment indiqué dans son rapport d'activité le Groupe de travail de la Confédération pour la gestion des déchets nucléaires (GTCE), les projets de dépôt de stockage final qui seront exécutés ultérieurement ne doivent pas nécessairement être identiques au projet de 1985. Ce dernier n'annonce pas forcément une conception de stockage final qui sera ultérieurement mise à exécution.»

En résumé, pas de projets en vue et dans les délais, répondant à l'ensemble des problèmes posés par le stockage des déchets. Et si par hasard, des projets étaient présentés, ce ne serait peut-être pas les bons! La Cedra s'apprête à servir aux autorités compétentes pour 1985 du vent sur papier glacé. De fructueux débats en perspective. Toute à son enthousiasme pro-nucléaire, la Cedra se disqualifie pour la mission capitale qui lui avait été confiée. A la Confédération qui est partie prenante dans cette curieuse «coopérative» de prendre dans les meilleurs délais les mesures qui s'imposent.

## INITIATIVES VAUDOISES

## Dédoublement

Succès de l'Association vaudoise des locataires (Avloca), succès de F. Weber.

Pas à pas, élections après votations, le constat se confirme.

Le peuple est électoralement conservateur. Ses options, appartenance à tel parti, sont stables. Les hommes politiques sont des références. Davantage têtes connues que têtes de Turc.

Le peuple accepte volontiers des initiatives populaires, contrairement au peuple suisse. Il est très rare qu'à l'échelle suisse des initiants aient une emprise suffisante dans l'ensemble du pays. Ou s'ils l'ont, par exemple le parti socialiste, ils suscitent une réaction majoritaire. En revanche, à l'échelle cantonale, un courant d'opinion peut être animé, avec quelques frais et engagements humains, ou dans le cas de Franz Weber, au besoin avec démagogie. Les mots d'ordre des partis auxquels on fait confiance sur le plan électoral sont insuffisants: le peuple passe outre. En votations, il répond à d'autres mobiles: il se sent locataire, ou consommateur, ou antinucléaire, etc., indépendant de sa couleur électorale. Les partis ne sont donc plus des courroies de transmission.

Enfin, techniquement, la formule du vote en deux temps pour les initiatives rédigées de toute pièce se révèle propice aux modifications du «statu quo». Pour la deuxième fois, le peuple vaudois se déclare, question principale, favorable à un changement; puis dans la foulée, question subsidiaire, il choisit l'initiative plutôt que le contre-projet. Visiblement, le terme de «contre-projet» est associé à celui d'une opposition (ce qui est «contre» le changement). Etre pour le changement, c'est refuser ce qui est «contre».

D'où un dédoublement toujours plus accusé entre élections et votations.

**GPV** 

# L'histoire manipulée

Il faut revenir sur cette dissertation des Groupements patronaux vaudois (GPV) publiée à la fin du mois de novembre et répercutée dans leur service de presse sous le titre «La révolution au sein de l'Etat de droit». Exemple type de manipulation de l'information dont les lecteurs de DP ont déjà eu quelques échos (DP 616, 3.12.1981).

Scandaleuse dérive de Hitler à Mitterrand et falsification de l'histoire, à l'appui de certaines thèses bien connues. Les GPV: «Hitler a pris le pouvoir en gagnant une majorité de sièges au parlement lors d'élections régulières; il a utilisé les moyens légaux de l'Etat démocratique pour imposer la révolution nationale-socialiste.» Navrés d'avoir à reproduire une nouvelle fois ces insanités. Mise au point oblige.

## **BANDES ARMÉES**

On ose écrire en effet de plus en plus souvent que Hitler a pris le pouvoir selon les formes démocratiques et à la suite d'élections régulières. Les GPV l'affirment donc à nouveau, tranquillement. C'est faux. Les premiers crimes de Hitler ont été protégés en 1923, la justice bafouée, par le gouvernement réactionnaire bavarois. Puis ses milices parallèles ont été tolérées, voire encouragées, par l'entourage du vieux maréchal Hindenburg. Quant aux élections de 1933, elles étaient illégales, puisque politiciens et électeurs subissaient la première des bandes armées, déguisées en polices parallèles, jusque dans les bureaux de vote. Ensuite l'annulation des mandats communistes et l'arrestation de députés sociaux-démocrates fournirent au Parlement contrôlé par Hitler la possibilité de manipuler la Constitution. Enfin à la mort de Hindenburg, Hitler conserva à la chancellerie les pouvoirs présidentiels au lieu d'organiser des élections conformes à la Constitution.

Donc Hitler a pris et conservé le pouvoir par une succession de coups d'Etat, hors de toute légalité et avec la complicité de brigands terrorisant les citoyens. Sa légalité n'était ni matérielle, ni formelle.

## LÉGALITÉS

Il est piquant de lire sous la plume des GPV, notoirement maurassiens et peu admiratifs de la démocratie, une distinction entre légalité formelle et légalité matérielle qu'on trouve généralement chez des penseurs de gauche qui revendiquent la démocratie économique à côté de la démocratie politique.

Lorsqu'on parle de légalité formelle, c'est pour expliquer que le processus électoral, voire référendaire, même fondé sur le suffrage universel, ne suffit pas lorsque l'opinion publique est contrôlée par les détenteurs de l'argent.

En l'espèce, les GPV se servent de cette distinction entre légalité formelle et légalité matérielle pour entraîner une confusion entre les libertés personnelles et les droits économiques. Or il n'y a aucune commune mesure entre une lettre de cachet et un arrêté de nature fiscale! Suivez le «raisonnement» tortueux des GPV: «(...) Dans le cadre des nationalisations, le gouvernement (français) a décidé de soumettre à autorisation ministérielle les ventes d'actions d'entreprises nationalisables; ainsi, par simple décret, un particulier se voit empêché de disposer librement d'une partie de ses biens. La décision est sans doute logique et conforme à l'Etat de droit; elle conduit cependant à la suppression d'une liberté essentielle.» Et de généraliser allègrement: «(...) Par leur accumulation, les actes gouvernementaux de cette sorte finissent par instituer un régime où quelques personnages, dominant le pouvoir étatique, peuvent décider de transformer à

leur guise la structure de la société et supprimer toutes les libertés personnelles. Après les Girondins, la Révolution française a ouvert la voie aux Jacobins, puis à la Terreur. L'histoire ne se répète pas nécessairement, mais fournit les avertissements opportuns.» On ne se refuse rien: ici, les «secrétaires» des GPV indiquent la vraie perspective de leur manipulation de l'histoire.

Tous les gouvernements du monde, même dans la plus vieille démocratie, prennent des décisions sans passer par le Parlement: arrêtés d'exécution, nomination d'un délégué aux affaires universitaires, interdiction de manifestation sur le domaine public, arrêté fédéral urgent en matière d'aménagement du territoire, etc. Le problème est d'une part celui de la délégation de compétence, d'autre part celui de l'abus.

## PRÉCÉDENTS FRANÇAIS

Les GPV, à l'accoutumée partisans d'un pouvoir fort, n'ont guère critiqué les ordonnances prises par des gouvernements français sous les règnes de MM. de Gaulle, Pompidou ou Giscard d'Estaing. Mais qu'un gouvernement socialiste décide, en pleine légalité et pour une période limitée, d'empêcher les magouilles de fraudeurs du fisc ou de spéculateurs d'actions nationalisables et nos bons apôtres de la rue Agassiz hurlent à la croix gammée.

«Domaine public» se méfie des décisions autoritaires et préfère le contrôle du peuple. En cas d'urgence, on peut admettre des actions préventives, mais avec réticence. Cette réserve est forte lorsqu'il s'agit de limiter la liberté personnelle et la liberté. d'expression. En revanche, s'il s'agit d'empêcher des tripatouillages d'actions et de capitaux pendant la mise en place, selon un processus démocratique, des instruments de défense nationale, il n'y a pas lieu de crier au loup.

Et surtout il est scandaleux de truquer l'histoire pour faire passer le message.

## Glanures helvétiques

Entendu. Le journal téléphoné de Berne, Bärner Telefonzytig, donnait dès dimanche après-midi 13 décembre, dans un bulletin spécial, avec des nouvelles de la crise polonaise, les coordonnées de la manifestation organisée le soir-même. Communication rapide, «légère» et peu coûteuse.

«Les avantages d'un compte en Suisse», thème d'actualité s'il en est et développé en allemand par un éditeur qui vante les mérites de sa marchandise au long d'un prospectus finement titré «L'entrepreneur couronné de succès».

Ras-le-bol d'une majorité de conseillers nationaux à l'égard de Jean Ziegler; coupure dans le budget du Fonds national de la recherche scientifique équivalant au montant déjà octroyé au professeur genevois pour son étude intitulée «La perception du phénomène colonial par le mouvement ouvrier suisse». On le sait, sur le plan pratique, un coup d'épée dans l'eau: les fonds sont acquis à Ziegler (c'est le budget tout entier du FNRS qui pâtira de la mauvaise humeur parlementaire) et l'escarmouche n'aura finalement servi qu'à consolider la réputation de pourfendeur du capitalisme helvétique largement acquise au député socialiste. Beaucoup plus grave et préoccupante: l'intrusion d'un petit monde politique dans l'organisation de la recherche dans notre pays. Et là c'est le style de l'intervention qui laisse mal augurer de l'avenir: s'il suffit d'un Ziegler pour que les principes soient jetés aux orties... L'organisation du FNRS sous la forme d'une fondation où sont déjà prévus tous les dosages aussi bien politiques qu'universitaires ou linguistiques devrait nous épargner de telles bavures. Sinon, c'est que la formule est à revoir ou en tout cas que les personnalités qui siègent au conseil de fondation se contentent de faire de la figuration (intelligente).

### LE POINT DE VUE DE MARTIAL LEITER



NOTES DE LECTURE

## Football sans filet

Le football, on déteste ou on aime avec passion; parfois on est indifférent. Aucune de ces trois attitudes n'est propice à la compréhension de ce qui se passe sur et autour d'un terrain, entre les vingt-deux joueurs et le public.

En définitive, c'est encore et toujours la condition humaine qui s'exprime à travers ce sport: lour-deur, grossièreté, violence, cruauté même; rêve, liberté, libération aussi. Georges Haldas, footbal-leur dans sa jeunesse, spectateur passionné aujourd'hui encore, mais surtout observateur attentif, chaleureux et lucide, nous convainc de cette dimension profonde du football dans son dernier ouvrage, «La légende du football» 1. A travers son regard un match devient un drame où se côtoient l'enfance et le crépuscule de la vie.

A lire par les indifférents, les passionnés pour et contre. Ne serait-ce que pour la seule description des pissoirs du stade des Charmilles à la mi-temps: un morceau d'anthologie...

<sup>1</sup> L'Age d'Homme, Lausanne.

## LE CARNET DE JEANLOUIS CORNUZ

# Du bon usage de la guerre

«Les pacifiques, c'est nous, l'armée.» (Monsieur le Conseiller fédéral, chef du Département militaire.)

Phrase remarquable! En voici quelques autres, que nous nous permettons très respectueusement de lui dédier:

«La guerre est d'essence divine. Elle est la saignée qui rétablit la santé du monde congestionné de mauvais désirs. Elle est encore l'exutoire de l'espèce chez les races saines et bien portantes. Les peuples ne désarmeront jamais, heureusement pour leur grandeur morale et pour la beauté de la civilisation.»

Ça, c'est du général Cherfils, dont on se réjouit de penser qu'il mourut dans son lit.

«Le pacifisme de l'objecteur de conscience est aussi ennemi de la paix que le nationalisme l'est de la nation.»

Belle pensée, du Révérend Père Fessard.

(... A propos du Révérend: Paul Claudel, qui était son ami, lui rendit un jour visite, du côté de Saint-Sulpice. C'était avant la guerre. Le poète se trompa de numéro et sonna à la porte... d'une maison close, demandant le Père Fessard. «Ah! le polisson! s'exclama la sous-maîtresse. Il veut qu'on lui fasse panpan sur le tutu!» Ce dont l'ambassadeur de France et académicien ne laissa pas d'être surpris.)

De Paul Bourget, lui aussi grand écrivain, une sentence pédagogique: «La valeur éducative de la guerre n'a jamais fait de doute pour quiconque est capable d'un peu d'observation réfléchie... Une génération qui a su se battre lègue à ses héritiers les magnifiques vertus d'intelligence que développe l'habitude de l'énergie périlleuse et ordonnée et de la mort regardée en face...»

Hélas, Dieu, dans Son infinie Sagesse, ne permit pas à l'auteur du *Disciple* de regarder en face et de bénéficier ainsi de la valeur éducative de la guerre: trop jeune en 1870, il était trop vieux en 1914.

Pédagogie, toujours:

«L'armée française a fait, en Algérie, une expérience guerrière de vie en campagne extrêmement formatrice pour le contingent et les cadres subalternes — sorte de scoutisme supérieur finalement très bénéfique», estime le général Valluy.

Mais terminons par une voix sacrée:

«Allez, allez, bataillons français, planter la croix à Hippone, chanter le *Te Deum* à Pékin, délivrer la

Syrie et rendre enfin Constantinople à Jésus-Christ!» s'écrie Monseigneur Dupanloup, évêque d'Orléans, spécialiste de l'éducation des jeunes filles.

J.C.

PS. Un ami me fait observer que la fin de mon dernier article (DP 617): «... j'aurai ainsi un argument de plus pour dire à mes gymnasiens qu'ils se trompent: que le fric n'est pas la seule chose qui compte dans notre petit monde», offre une sinistre équivoque: on pourrait croire que je les accuse de *matérialisme*, alors que, tout au contraire, je voulais dire qu'ils sont souvent *indignés* devant un monde où trop souvent semble régner sans partage le matérialisme.

DOMAINE PUBLIC

## Deux ou trois choses...

Près d'un tiers des abonné(e)s de DP ont déjà, à mi-décembre, renouvelé leur confiance au journal: résultat encourageant, c'est le moins qu'on puisse écrire aujourd'hui. Merci encore. Voilà donc «Domaine Public» assuré de passer le cap des quatre premiers mois 1982, puisque dans le budget serré établi pour l'année prochaine, le produit des abonnements couvre presque exactement les dépenses. Ce n'est qu'un début... bien sûr.

Comme à l'accoutumée, les fêtes de fin d'année perturbent quelque peu le programme de parution de DP. Vous recevrez donc le numéro 619 quelque part entre Noël et Nouvel-An; et nous reprendrons contact pour la rentrée avec DP 620 qui sortira de presse jeudi 7 janvier. Bonnes fêtes!

Pour le reste, toujours à votre disposition pour faire parvenir des numéros de «Domaine Public» à l'essai à ceux de vos ami(e)s à qui vous voulez du bien: nous sommes décidés à poursuivre l'offensive en cours pour un plus large rayonnement de DP, et il faut dire que votre coup de pouce nous est indispensable.